

LEGENDE

Zones urbaines, dites zones U

- Zone **UA**, zone d'urbanisation regroupant le centre ancien.
- Zone **UB**, zone d'urbanisation plus lâche que celle du centre-bourg ancien regroupant les extensions urbaines récentes.
- Zone **UC**, couvrant le secteur de la coopérative fromagère.
- Zone **UT**, à vocation touristique et de loisir destiné à permettre le développement du village club du Moustaki
- Zone **UY**, à vocation d'accueil d'activités économiques

Zones à urbaniser, dites zones AU

- Zone **1AU**, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à dominante d'habitat
- Zone **2AU**, zone à urbaniser, après procédure d'évolution du PLU

Zones agricoles, dites zones A

- Zone **A**, couvrant les zones agricoles et comprenant les secteurs:
 - Secteurs **Azh**, couvrant les zones humides du milieu agricole.
 - Secteur **As**, couvrant les remontées et pistes de ski alpin.
 - Secteur **At** accueillant des activités agritouristiques en milieu agricole.

Zones naturelles et forestières, dites zones N

- Zone **N**, couvrant des zones naturelles et des zones forestières et comprenant les secteurs:
 - Secteur **Nzh**, couvrant les zones humides du milieu naturel
 - Secteur **Nzhp**, couvrant la tourbière du centre bourg pouvant être aménagée pour l'accueil du public.
 - Secteur **Niac** correspondant au périmètre de protection autour des lacs d'altitude (300m - lac de L'Emboutilleux)

----- Limite de zones

Emplacement réservé

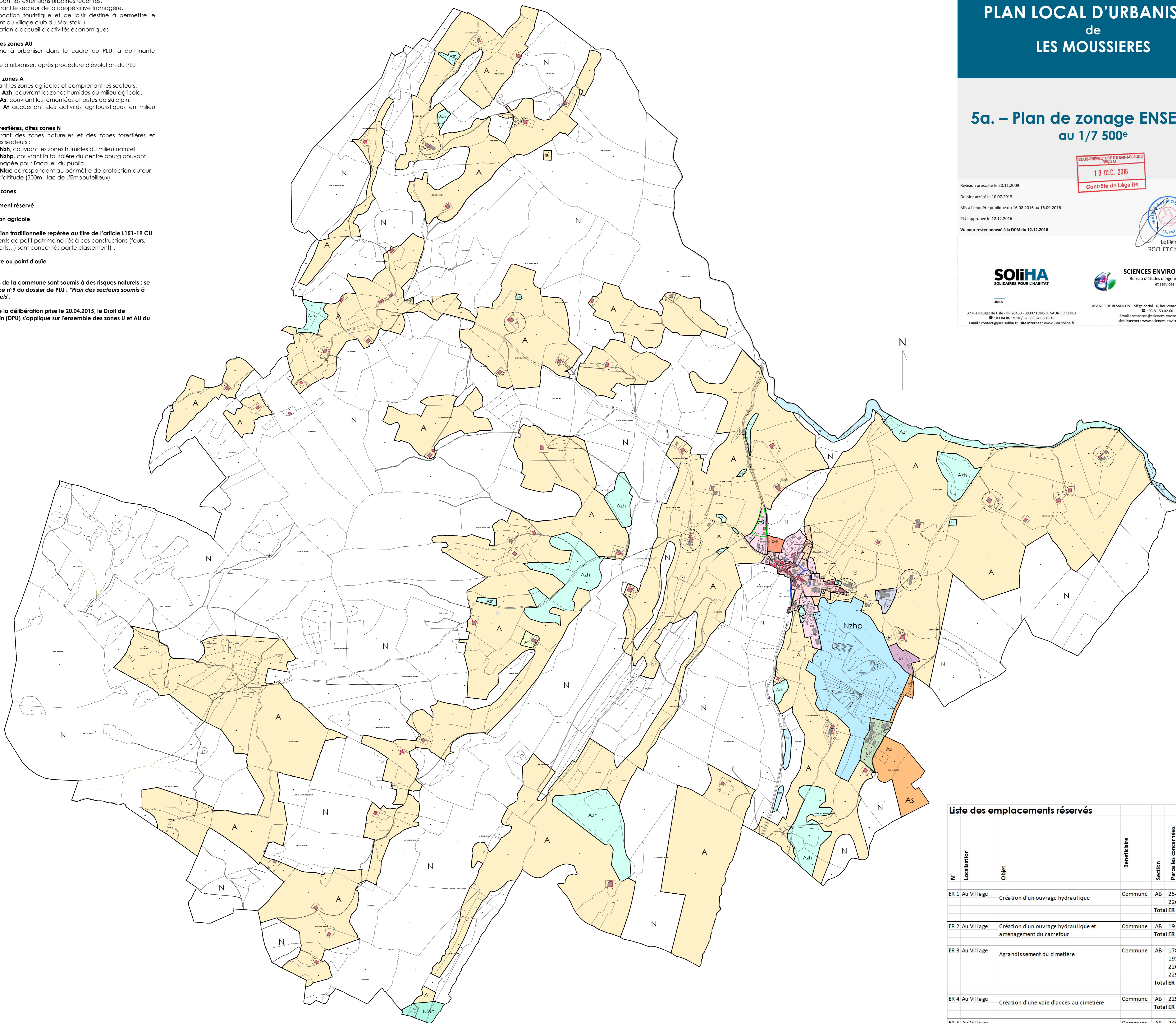
Exploitation agricole

Construction traditionnelle repérée au titre de l'article L151-19 CU (les éléments de petit patrimoine liés à ces constructions (fours, greniers forts...) sont concernés par le classement) .

Site sonore ou point d'ouïe

Certains secteurs de la commune sont soumis à des risques naturels : se reporter à la pièce n°9 du dossier de PLU : "Plan des secteurs soumis à des risques naturels".

En application de la délibération prise le 20.04.2015, le Droit de Préemption Urbain (DPU) s'applique sur l'ensemble des zones U et AU du PLU.



PLAN LOCAL D'URBANISME de LES MOUSSIÈRES

5a. – Plan de zonage ENSEMBLE au 1/7 500^e

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-CLAIRE
PREU LE
19 DEC. 2016
Contrôle de Légalité

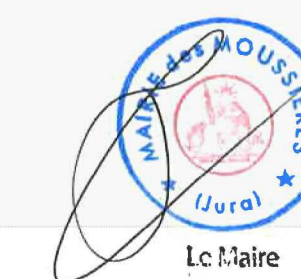
Révision prescrite le 20.11.2009

Dossier arrêté le 10.07.2015

Mis à l'enquête publique du 16.08.2016 au 15.09.2016

PLU approuvé le 12.12.2016

Vu pour rester annexé à la DCM du 12.12.2016



Le Maire
ROCHET Christian

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA
32 rue Roguet de Lisle - BP 30460 - 39007 LONS LE SAUVIER CEDEX
☎ : 03 84 86 19 10 / ✉ : 03 84 86 19 19
Email : contact@jura.soliha.fr site internet : www.jura.soliha.fr



SCIENCES ENVIRONNEMENT
Bureau d'études d'ingénierie, conseils
et services

AGENCE DE BESANCON – Siège social : 6, boulevard Didierot - 25000 BESANCON
☎ : 03 83 53 62 69
Email : besancon@sciences-environnement.fr
site internet : www.sciences-environnement.fr

Liste des emplacements réservés

N°	Localisation	Objet	Beneficiaire	Parcelles concernées	
				Section	Surface m²
ER 1	Au Village	Création d'un ouvrage hydraulique	Commune	AB 254	58
				226	16
				Total ER 1	74 m²
ER 2	Au Village	Création d'un ouvrage hydraulique et aménagement du carrefour	Commune	AB 191	147
				Total ER 2	147 m²
ER 3	Au Village	Agrandissement du cimetière	Commune	AB 178	82
				191	52
				226	190
				229	246
				Total ER 3	570 m²
ER 4	Au Village	Création d'une voie d'accès au cimetière	Commune	AB 229	66
Total ER 4	66 m²				
ER 5	Au Village	Création d'un chemin piéton	Commune	AB 246	16
Total ER 5	16 m²				
ER 6	Sur le village	Création d'une voie d'accès	Commune	AB 165	594
Total ER 6	594 m²				
				Total ER	1 467 m²